



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**M. Jean-Yves Le Drian,
Ministre de la défense**

Discours à l'occasion du Shangri-La Dialogue

A Singapour, dimanche 5 juin 2016

– Seul le prononcé fait foi –

Cher John,
Cher ministre Ng,
Mes chers collègues,
Mesdames et Messieurs, chers amis,

Permettez-moi d'abord de remercier l'Institut International d'Études Stratégiques, pour l'organisation parfaite de cette 15ème édition du Shangri-La Dialogue, ainsi que le gouvernement de Singapour pour sa chaleureuse hospitalité. C'est un honneur pour la France d'être présente à ce rendez-vous incontournable pour la sécurité en Asie. À titre personnel, c'est la 4ème fois que j'ai le plaisir de retrouver cette enceinte, et je suis fier d'avoir inscrit la présence française dans une continuité qui reflète à la fois notre intérêt et notre implication dans les questions de sécurité en Asie-Pacifique.

La France est une puissance européenne, mais elle a des territoires, sur un plan géographique et politique, en Asie et Océanie. Aujourd'hui, 85% de notre zone économique exclusive de onze millions de km², soit la deuxième au monde, est située dans les océans Indien et Pacifique.

Plus d'un million six cent mille ressortissants français résident dans cette zone. Nous entretenons une présence militaire permanente de huit milles hommes et femmes, qui veillent à la protection et à la sécurité des territoires français ainsi qu'au contrôle de nos zones

économiques exclusives. Ces forces participent aux opérations de secours aux populations, à la lutte contre les trafics, aux missions de l'action de l'État en mer, mais aussi aux activités de coopération de défense dans tous les domaines avec nos différents alliés et partenaires.

Située au cœur de cet espace, l'Asie constitue un foyer de dynamisme économique, de croissance démographique et d'innovation technologique déterminant pour la prospérité globale mais elle présente, dans le même temps, des vulnérabilités.

La question de la stabilité en Asie-Pacifique, n'est donc pas, pour le ministre de la Défense que je suis, un sujet théorique. C'est un sujet concret qui mobilise toute une partie de mon ministère dans les domaines de la réflexion stratégique, du suivi des évolutions régionales, du dialogue avec nos partenaires, des activités de renseignement, de la planification et de la conduite opérationnelle.

S'interroger sur les conflits en Asie Pacifique et leur résolution, c'est poser la question des conditions auxquelles la stabilité est possible dans cette région. J'en vois deux principales, que je voudrais évoquer : l'ordre et le changement.

La stabilité est régie par un ordre politique. Cet ordre constitue le fruit d'un processus historique qui a donné corps aux architectures, aux institutions et aux arrangements juridiques et politiques qui

garantissent un cadre pérenne pour les activités humaines. Mais cet ordre n'est pas figé, il peut évoluer.

C'est pourquoi la deuxième condition de la stabilité est paradoxalement celle du changement, ou plus précisément l'adaptation, c'est à dire la manière dont le changement peut intervenir sans générer d'instabilité catastrophique.

Pour que changement et stabilité aillent de pair, il faut réunir quelques ingrédients. J'en nommerai trois, qui me semblent primordiaux.

Premièrement, la primauté du droit. Cet aspect revêt une importance toute particulière au regard des enjeux maritimes régionaux. Les principes de liberté de navigation et de circulation aérienne, auxquels la France est profondément attachée, constituent aujourd'hui un enjeu crucial. La semaine dernière, les chefs d'État ou de gouvernement du G7 ont souligné leur attachement au maintien d'un ordre maritime fondé sur des règles, conformément au droit international, tel qu'il ressort de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. L'enjeu est de la plus haute importance, et pas uniquement pour la stabilité et la sécurité de la région : si le droit de la mer n'est pas respecté aujourd'hui dans les mers de Chine, il sera menacé demain en Arctique, en Méditerranée ou ailleurs. Pour que les risques de conflit restent contenus, il nous faut défendre le droit, et nous défendre nous-mêmes par le droit.

C'est un message que la France continuera de porter dans les enceintes internationales. C'est un message que la France continuera de faire vivre, en faisant naviguer ses bâtiments et voler ses aéronefs partout où le droit international l'y autorise, et où les besoins opérationnels les mènent. Plusieurs fois par an, des bâtiments de la marine nationale française transitent par les eaux de cette région, et il continuera d'en être ainsi. Depuis le début de l'année, ce sont trois déploiements qui ont déjà été conduits par notre marine dans cette perspective. Pour défendre nos intérêts nationaux de sécurité ; pour mettre en œuvre nos partenariats de défense ; pour contribuer à la paix et à la sécurité régionale et internationale.

Deuxièmement, le dialogue et le règlement pacifique des différends, appuyés par un renforcement de la confiance, constituent des mesures incontournables. L'établissement d'un dialogue entre pays qu'opposent des revendications territoriales concurrentes est plus que nécessaire. Sur ce point, la France, comme de nombreux pays présents dans la salle aujourd'hui, regrette que les travaux sur le code de conduite des pays parties en mer de Chine méridionale n'aient pas connu de progrès substantiels au cours des années passées.

Enfin, le troisième aspect primordial dans la gestion du changement me semble être la fermeté. Nous devons être fermes face aux actions qui sapent les fondements de l'ordre international, fermes face au

refus du droit et du dialogue. Ministre de la Défense d'un pays dont les armées sont engagées sur un grand nombre de théâtres extérieurs, je peux vous affirmer que cette fermeté a un prix, mais nous n'avons pas le choix si nous voulons préserver l'ordre et la sécurité. Cette détermination, qui est d'abord politique, s'applique au terrorisme transnational, qui ne sévit pas seulement au Levant et en Europe même, mais qui touche aussi l'Asie. Elle s'applique aussi, en Asie, à l'égard de la Corée du Nord dont les actions constituent une menace à la paix et à la sécurité internationale.

Le corollaire de ce principe de fermeté, pour la France, est celui de la fiabilité. De la même manière que nous sommes un allié rigoureux des pays d'Europe centrale et orientale, dans le contexte de crise ouvert en 2014 par la Russie, prenant toute notre place dans les actions dites de « réassurance » et demain dans l'organisation d'une présence avancée à l'est.

De la même manière nous nous tenons aux côtés de nos principaux partenaires de cette région-ci du monde : l'Inde bien sûr, qui est, depuis 1997, notre premier partenaire stratégique en Asie ; la Malaisie, qui est un partenaire historique en Asie du Sud-Est, bien entendu ; Singapour, pôle reconnu de stabilité dans cette partie du monde, mais aussi l'Australie, avec laquelle notre coopération de défense connaîtra dans les années et les décennies qui viennent un accroissement considérable dans le domaine naval mais aussi au-delà. J'ajoute à ce

sujet que le renforcement de nos relations de défense avec ce pays s'appuie sur une convergence croissante d'intérêts, comme en atteste notre présence conjointe sur un nombre important de théâtres d'opération.

Dans ce monde globalisé qui est le nôtre, il n'y a pas de défis locaux ou régionaux, il n'y a que des défis communs qui varient en intensité. La France, en se donnant les moyens de défendre ses intérêts et en tenant un rôle sécuritaire ambitieux, entend contribuer au maintien de la stabilité en Asie-Pacifique. Cette contribution, pour être efficace, ne se conçoit que dans une logique de complémentarité, aux côtés de partenaires, en particulier l'Inde, l'Australie, les États-Unis, Singapour, la Malaisie ou encore le Japon – parmi d'autres. Nous souhaitons développer de nouveaux partenariats avec l'ensemble des pays de l'ASEAN, et je me rendrai d'ailleurs cet après-midi même au Vietnam, pour renforcer notre coopération de défense.

La France est un pays de l'Union européenne. Et les conditions que j'ai énoncées, à savoir le respect de la norme de droit, la recherche du dialogue, la fermeté lorsque cette norme est violée, sont au cœur du multilatéralisme responsable qui doit caractériser, aux yeux de la France, l'action de l'Union européenne. C'est la raison pour laquelle, par exemple, la situation en mer de Chine concerne directement l'Union européenne – et pas seulement à cause de l'intérêt de nos économies à ce que la liberté de circulation maritime soit respectée.

Dès lors, pourquoi ne pas envisager que les marines européennes se coordonnent de manière à assurer une présence aussi régulière et visible que possible dans les espaces maritimes en Asie ? Je détaillerai prochainement cette proposition à mes collègues européens, et j'espère que lors de la prochaine édition du Shangri-La, nous pourrons, ensemble, en mesurer les effets.

Les liens tissés de longue date avec nos partenaires asiatiques se resserrent et la France continuera, sur cette base, à s'engager pour la sécurité régionale dans toutes ses dimensions.

La France est bien placée pour savoir que les crises internationales qui se développent affectent directement notre sécurité. A cet égard, la zone Indopacifique a la chance d'être globalement préservée de conflits ouverts. La France prendra donc toute sa part dans notre responsabilité collective à préserver et renforcer la stabilité et la sécurité de cette région.

Je vous remercie de votre attention.